



Primes et calcul Aide au logement CAF

Par **Eagle1**, le **16/12/2014** à **15:16**

Bonjour,

J'ai peur de ne plus toucher d'aides au logement (APL) à partir de 2015 car mon revenu va augmenter.

Je suis fonctionnaire. Savez-vous si les primes entrent en compte dans le calcul du plafond pour bénéficier de l'allocation logement de la CAF?

Car l'augmentation de mon revenu sera sous forme d'une prime principalement et très peu en rémunération de base.

Merci.

Par **moisse**, le **16/12/2014** à **18:06**

Bonjour,

Voici ce qui entre dans le calcul:

- traitements, salaires, heures supplémentaires et indemnités journalières de Sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, fraction imposable d'accident du travail ou de maladie professionnelle)

* mais déduction des frais réels.

Donc les primes partie du traitement seront prises en compte.

Vous n'avez pas de déclaration à faire si vous êtes imposable.